

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R03-2022-034

PUBLIÉ LE 10 FÉVRIER 2022

Sommaire

Direction Regionale des Finances Publiques /

R03-2022-02-08-00012 - Régime d'ouverture du SPFE de la Drfip Guyane (1 page)

Page 3

Direction Regionale des Finances Publiques

R03-2022-02-08-00012

Régime d'ouverture du SPFE de la Drfip Guyane



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES DE LA GUYANE
Rue Fiedmond
97 300 CAYENNE**

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public du service
de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE) de la Direction régionale des
finances publiques de la Guyane**

Le directeur régional des finances publiques de la Guyane

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;
Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu l'arrêté R 03-2017-08-28-021 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques de la Guyane ;

ARRÊTE

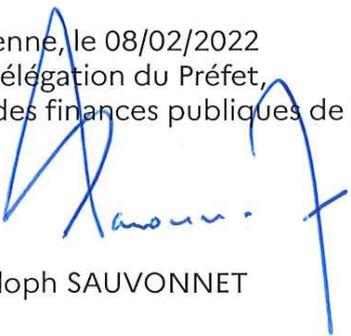
Article 1er

Le Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE) de la Direction des finances publiques de la Guyane sera fermé à titre exceptionnel le lundi 28 février, mardi 1^{er} mars et mercredi 2 mars ainsi que les vendredis 27 mai et 15 juillet ainsi que le lundi 31 octobre 2022.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Cayenne, le 08/02/2022
Par délégation du Préfet,
Le directeur régional des finances publiques de la Guyane,


Rodolph SAUVONNET